

Département
Pyrénées Atlantiques
Arrondissement
Pau

Délibération 2025-02 : Avis préalable sur le débat des orientations budgétaires du Bistrot du Pradeau

Le dix-huit février deux-mil vingt-cinq à dix-sept heures, le Conseil d'Exploitation du Bistrot, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal.

Effectif légal du Conseil d'Exploitation : 5

Nombre de membres en exercice : 5

Nombre de membres présents physiquement : 4

Nombre de membres votants : 5

Participation du Directeur (Monsieur Franck Le Coq) : Oui

Date de la convocation : 14/02/2025

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	X			
LAUGÉ	Martine	X			
LALUCAA	Florent	X			
COUURIER	Virginie		X	M. Lалуcaa	
POLLET	Alain	X			

Informations diverses

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Désignation du secrétaire de la séance

Candidat(e) : Monsieur Lалуcaa est candidat

Monsieur Lалуcaa est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

2025-02 : Avis préalable sur le débat des orientations budgétaires 2025 pour le budget annexe du Bistrot du Pradeau

Rapporteur : Le Président

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2221-11, R.2221-63, R. 2221-69 et R.2221-72.
- Vu les Statuts de la Régie et notamment leur article 5.

À la suite de la présentation, le Conseil d'Exploitation est invité à

PARTICIPER au débat des orientations budgétaires tel que présenté en annexe.

EMETTRE son avis sur ce débat par la présente délibération.

Votes :

Avis favorable : 5

Avis défavorable : 0

Abstention : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents
Fait à Gelos, le 18 février 2025
Le Président,
Florent Lалуcaa

